



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019 A 20h00

Le 4 avril deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : BARON Alain - BICARD Dominique - POUZAC Michel - MOLAS Jean-Robert- HAMON Alain- BENETTI-BRENOT Benjamin- DANIAU Jean-Louis- MOUYON Bruno- GLEYZES Frédéric- ASTIE Cédric - ALASSET Mathieu.

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2018 – budget assainissement
- Vote du compte de gestion 2018 – budget communal
- Assainissement – redevance consommation eau et prime fixe 2019
- Subventions des associations
- Travaux et investissement 2019 : prévisionnel
- Eglise : indemnité de gardiennage
- Opposition au transfert assainissement collectif à la communauté de communes- procédure de minorité de blocage
- Sdehg : procédure petits travaux urgents
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h05.

1 - Budget assainissement 2018 : Approbation du compte de gestion

Le Maire présente le compte de gestion et informe qu'il est en adéquation avec le compte administratif.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement 2017.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention :

2 - Budget communal 2018 : Approbation du compte de gestion

Le Maire présente le compte de gestion et informe qu'il est en adéquation avec le compte administratif.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget communal 2017.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

3 - Vote redevance eau et prime fixe assainissement

Au regard du budget assainissement, le maire propose une non augmentation des prix comme suit :

Montant pour 2019 :

- Prime fixe d'assainissement : 57.47 €
- Redevance consommation eau : 0.58 € H.T. / m3

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

4 - Vote des subventions des associations

Au regard demandes de subventions 2019 des associations Montgaillardaises et dans le cadre de la préparation du budget 2019, Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes
- Pierre Milliaire
- ACCA
- IDDEAL
- EPAM
- Petit Théâtre
- FNACA
- Sécurité Routière
- Resto du Cœur.

Soit un total d'environ 5900 €.

Les montants seront inscrits au Budget 2019.

Pour rappel, les subventions ont pour finalité de promouvoir l'activité des associations et de participer au financement de leur projet et non de leur fonctionnement.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

5 – Travaux et investissement 2019 : prévisionnel

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le tableau prévisionnel des investissements 2019.

6 – Indemnité de gardiennage 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2019 et propose de verser cette indemnité à Monsieur Michel Pouzac résidant sur la Commune de Montgaillard Lauragais et désigné par l'Abbé de l'ensemble paroissial de Villefranche de Lauragais.

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose de renouveler le montant de cette indemnité de 200 euros.

Monsieur Michel Pouzac ne prend pas part au vote.

A la majorité, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

ADOPTÉ : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

7 - Opposition au transfert assainissement collectif à la communauté de communes- procédure de minorité de blocage :

Point ajourné dans l'attente d'informations complémentaires de la Communauté de Communes de Terres du Lauragais.

8-SDEHG : travaux urgents

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **2 000 € maximum de participation communale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 2 000 € sur ses fonds propres.

ADOPTÉ : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du règlement départemental d'aide financière du CD31 : pour l'aménagement, la gestion et la signalétique des sentiers de randonnée.
- Présentation du Projet fruits et légumes de l'ALAE.
- PSC1 : programmation d'une formation au 1ers secours pour les agents et associations le 20 avril 2019 dans la salle de motricité à l'école de 9h à 17h.
- Présentation du Compte-rendu du dernier Conseil d'école du 26 mars 2019.

La séance est clôturée à 22h25.

Le Maire, Bruno MOUYON.

